

**AVIS EST DONNÉ QU'UNE ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS SERA TENUE À 19 h 30, AU 795, BOUL. ALPHONSE-DESJARDINS, PORTE 3, LE 16 FÉVRIER 2012.**

**-ORDRE DU JOUR-**

1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du jeudi 19 janvier 2012
  3. Adoption de la politique de gestion contractuelle de la *Société de gestion et acquisition de véhicules de transport s.e.n.c. (AVT)*
  4. Autorisation d'aller en appel d'offres public pour la réalisation d'une étude d'avant projet pour l'implantation de mesures prioritaires sur le boulevard de la Rive-Sud dans le secteur compris entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue du Sault (Lévis)
  5. Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un chargé de projet à la Direction de la planification et du développement – projet « Études d'avant projet / mesures prioritaires »
  6. Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un chargé de projet à la Direction de la planification et du développement – projet « Système d'aide à l'exploitation et information voyageur (SAEIV)»
  7. Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2012-2013-2014
  8. Dépôt des états financiers pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2012
  9. Adoption de la modification de tracé du parcours Lévisien 1 en dehors des périodes de pointe, de la modification de la fréquence du parcours du Lévisien 2 en dehors de la période de pointe et des modifications de la plage horaire des parcours numéro 23, 329, 27 Express et 35 Express dans le secteur « est » de la ville de Lévis et des parcours numéro 10-20-30, 64 et 65 dans le secteur « ouest » de la ville de Lévis ainsi que le retrait des parcours numéro 14 et 27 spécial à compter du 19 mars 2012
  10. Adoption du plan d'amélioration de service pour l'année 2012 de la ST Lévis
  11. Acceptation du projet d'entente de la convention collective de l'entretien Syndicat national des employés de garage du Québec inc. (SNEG) et autorisation de signatures
  12. Comptes payables
  13. Points divers
  14. Période de questions
  15. Levée de l'assemblée
-

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En vertu du Règlement (régie interne), les personnes qui désirent prendre la parole doivent s'identifier et adresser leurs questions au Président.

---